

Condition d' annulation

Ce qui suit est la condition d' annulation d'Alma Inspira Ltd., opérant sous le nom « École Alma pour l'Humanité » (l'« École »), concernant les services payants fournis par l'École et les produits vendus par l'École. Cette politique s'applique à toute commande d'un service ou d'un produit payant auprès de l'École, de quelque manière que ce soit, y compris via les sites web de l'École (he.almaschool.org pour le site en hébreu et almaschool.org et hub.almaschool.org pour les sites non hébraïques).

Remarque : cette condition d' annulation est divisée en trois parties et comprend essentiellement une condition distincte concernant l'inscription aux programmes d'études de l'École, l'inscription aux événements payants organisés par l'École et la commande de produits auprès de l'École.

A. Cours et programmes d'études

En cas d' annulation de l'inscription d'un participant à un cours ou à un programme d'études auquel il s'était inscrit, les conditions d'annulation suivantes s'appliquent, en fonction de la date à laquelle l'École a reçu la demande d' annulation de l'inscription du participant :

1. Un participant qui annule son inscription à un cours ou à un programme d'études jusqu'à deux jours ouvrables avant le début du cours ou du programme d'études ne sera pas facturé.
2. Tout participant qui annule son inscription à un cours ou à un programme d'études moins de deux jours ouvrables avant la date d'ouverture du cours ou du programme d'études, mais avant la date d'ouverture effective, se verra facturer des frais d' annulation équivalents à 5 % du coût du cours ou du programme d'études ou à 100 NIS (le montant le moins élevé étant retenu).
3. Un participant qui annule son inscription à un cours ou à un programme d'études après la date d'ouverture mais avant la troisième séance/leçon du cours ou du programme d'études concerné se verra facturer des frais d' annulation équivalents au montant le plus élevé entre : (a) le montant qui aurait été facturé au participant en vertu de la section 2 ci-dessus ; (b) la partie proportionnelle du coût de la leçon ou du programme d'études en fonction du nombre de leçons ou de séances

auxquelles le participant a participé ou aurait pu participer sur l'ensemble des séances ou leçons du cours ou du programme. (à titre d'exemple, un participant qui s' inscrit à un cours comprenant huit leçons et qui demande à annuler son inscription après la deuxième leçon et avant la troisième leçon se verra facturer des frais d' annulation équivalents à 25 % du coût du programme).

4. Un participant qui annule son inscription à un cours ou à un programme d'études après la troisième séance/la troisième leçon du cours ou du programme d'études devra s'acquitter de la totalité des frais du cours ou du programme d'études, quel que soit le nombre de séances/leçons auxquelles il a participé ou aurait pu participer.

Il est précisé que si, au moment de l'annulation, le participant a versé plus que les montants dus conformément aux sections 2 à 4 ci-dessus, il aura droit à un remboursement sous réserve des conditions détaillées dans la partie D ci-dessous. Il est également précisé que si, au moment de l'annulation, le participant n'avait pas effectué les paiements dus conformément aux sections 2 à 4 ci-dessus, il restera redevable de ces montants et l'École sera en droit de lui facturer ces montants conformément aux conditions de paiement qu'il a acceptées lors de son inscription au cours ou au programme d'études.

Il est en outre précisé que tout paiement de frais d'annulation dû par le participant en vertu de la présente partie A s'ajoute à tout paiement dû par le participant en vertu de la partie D ci-dessous.

B. Événements payants

En cas d'annulation de l'inscription à un événement payant organisé par l'École (conférence ou tout autre événement payant, à l'exception des cours et des programmes d'études), les conditions d'annulation suivantes s'appliquent :

1. En cas d'annulation d'une commande conformément aux dispositions de la section 14E(a) de la loi israélienne sur la protection des consommateurs (la « Loi »), le client aura droit à un remboursement conformément aux dispositions de la section 14E(a)(1) de cette Loi.
2. En cas d'annulation de la participation à un événement au moins dix jours avant la date de celui-ci, aucun frais d'annulation ne sera facturé.

3. En cas d'annulation de la participation à un événement moins de dix jours avant la date de l'événement et jusqu'à trois jours avant la date de l'événement, le client devra s'acquitter de frais d'annulation équivalents à 20 % (vingt pour cent) du coût de la participation, sans déduction des frais de compensation pour le crédit.
4. En cas d'annulation de la participation à un événement moins de trois jours avant la date de l'événement et jusqu'à vingt-quatre heures avant la date de l'événement, le client sera facturé des frais d'annulation équivalents à 50 % (cinquante pour cent) du coût de la participation à l'événement, cela n'inclut pas la déduction des frais de compensation pour le crédit.
5. En cas d'annulation de la participation à un événement moins de vingt-quatre heures avant la date de celui-ci, le client devra s'acquitter de frais d'annulation équivalents au coût total de la participation à l'événement (100 %).

Il est précisé que tout paiement de frais d'annulation dû par le participant en vertu de la présente partie B s'ajoute à tout paiement dû par le participant en vertu de la partie D ci-dessous.

C. Commande de produits

En cas d'annulation d'un achat d'un produit physique payant, y compris les livres et tout autre produit proposé ou qui sera proposé à l'avenir par l'École, les conditions d'annulation suivantes s'appliquent :

1. Le retour du produit est possible pour un produit dont le prix est supérieur à 50 NIS, à condition que le produit n'ait pas été endommagé ou altéré et n'ait pas été utilisé par le client, dans un délai de 14 jours à compter de la date de réception du produit ou de la date de réception du document détaillant la transaction, le tout sous réserve des dispositions de la loi sur la protection des consommateurs. Le produit peut être retourné indépendamment à l'École à l'adresse suivante : 2 Rakefet St., Ramat Gan 5259209, Israël, ou par courrier. Il est précisé que le produit ne peut être retourné que dans son emballage d'origine. Veuillez vous assurer que le produit est retourné dans son intégralité avec tous les accessoires qui l'accompagnaient.
2. Si le produit a été envoyé au client avant l'annulation de la transaction, le client est tenu de renvoyer le produit à l'École à ses frais, conformément aux

instructions qui lui seront fournies par l'École. En cas d'annulation de la transaction pour cause de défaut ou de non-conformité du produit, le renvoi du produit à l'École sera à la charge de l'École.

3. Après le retour du produit par le client et sa réception par l'École, le produit sera examiné afin de déterminer son état et l'usage qui en a été fait. Si cet examen permet de déterminer que le client a effectivement droit à un remboursement, une demande de remboursement sera transmise à la société émettrice de la carte de crédit et un e-mail confirmant le remboursement sera envoyé au client.

4. Le produit sera retourné, dans la mesure du possible ou du raisonnable, dans son emballage d'origine, sans avoir été utilisé, complet et sans dommage ni altération.

5. Un consommateur qui est une personne handicapée, une personne âgée de 65 ans ou plus, ou un nouvel immigrant, a le droit de retourner le produit dans les 4 mois suivant sa réception, à condition que la transaction de vente à distance ait donné lieu à une conversation entre un représentant de l'École et le client (y compris une conversation par voie électronique) et sous réserve de la présentation d'un certificat prouvant que le consommateur est une personne handicapée, une personne âgée ou un nouvel immigrant, selon le cas.

6. Il est précisé que les frais d'expédition payés pour un produit envoyé avant l'annulation ne seront pas remboursés.

D. Avis d'annulation et obtention d'un remboursement

Dans tous les cas d'annulation conformément aux parties A à C de la présente politique d'annulation, les conditions suivantes s'appliquent, en plus de ce qui est indiqué dans les parties susmentionnées, concernant la manière de notifier l'annulation d'une transaction et d'obtenir un remboursement financier si le client ou le participant y a droit conformément aux parties A à C ci-dessus :

1. L'École peut être informée de l'annulation de la transaction au moyen d'un avis d'annulation que le participant ou le client (selon le cas) remettra à l'École de l'une des manières suivantes :

(1) par courrier recommandé à l'École, à l'adresse suivante : 2 Rakefet St., Ramat Gan, code postal : 5259209 ;

(2) pr téléphone au 054-7440179 ;

(3) par e-mail à l'adresse helpdesk@almaschool.org

Dans l'avis d'annulation, le participant ou le client indiquera son nom complet, son adresse e-mail et son numéro de téléphone, ainsi que les détails de la transaction qu'il souhaite annuler.

2. Si l'École a dû payer des frais de traitement pour créditer/rembourser une transaction par carte de crédit qui a été annulée, l'École est en droit de facturer au participant ou au client (selon le cas) le paiement des montants facturés à l'École pour les frais de traitement susmentionnés.

3. La carte de crédit utilisée pour la transaction sera créditez dans le cadre de l'annulation du montant dû au participant ou au client après application des frais d'annulation applicables (conformément aux parties A à C ci-dessus) et d'un supplément de 5 % du prix d'achat ou de 100 NIS (le montant le plus bas étant retenu), sauf dans les cas où l'annulation de la transaction est due à un produit présentant un défaut ou une non-conformité conformément à la partie C ci-dessus, auquel cas aucun frais d'annulation ne sera facturé.

Cette condition d'annulation a été mise à jour le 20 mai 2025.